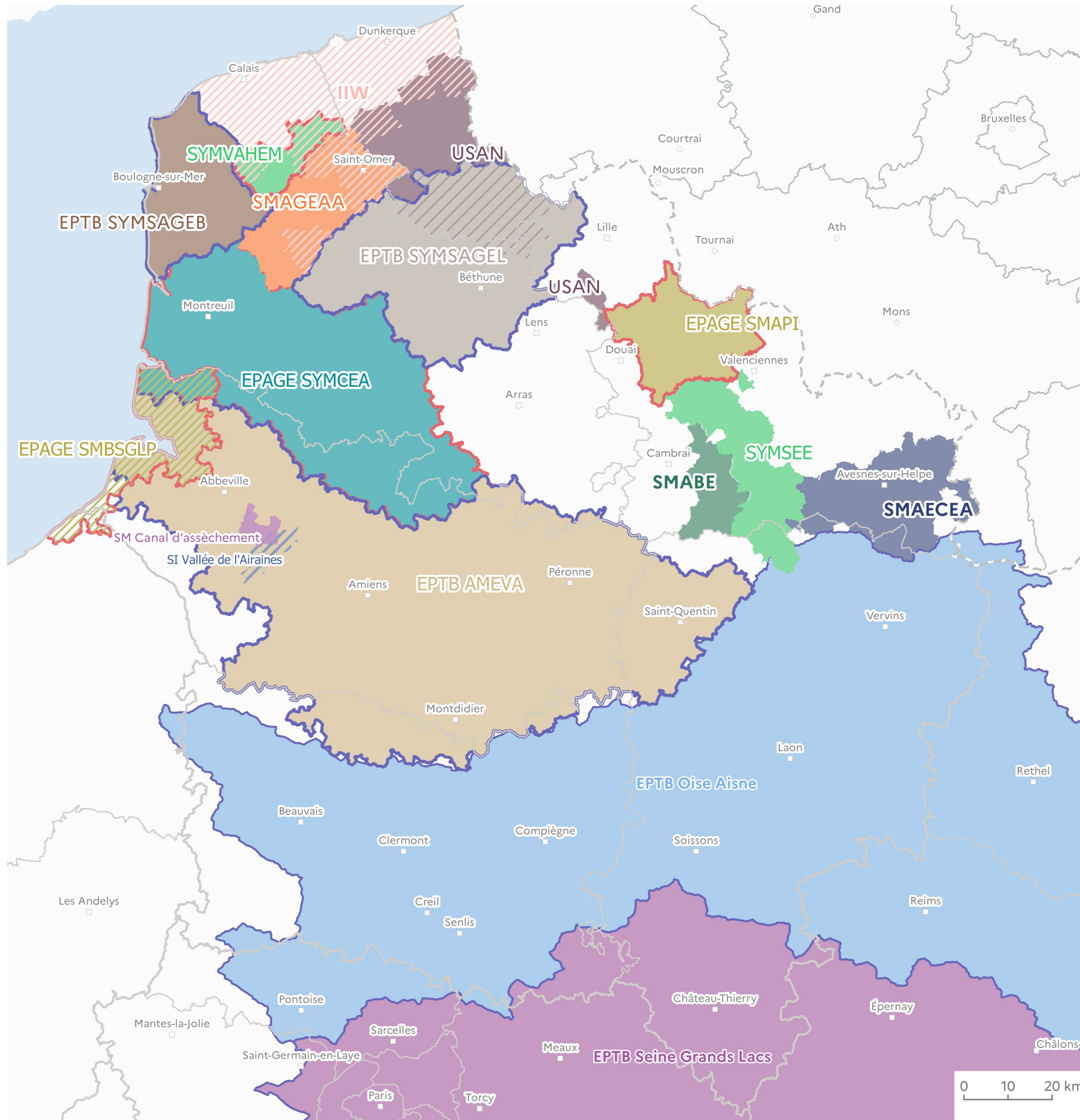


STRUCTURES COMPÉTENTES EN GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) HORS EPCI.



Les types d'établissement public GEMAPI

- Les Établissements Publics Territoriaux de Bassin
- Les Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Autres syndicats mixtes à compétence GEMAPI

Les établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) et les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) sont des syndicats mixtes bénéficiant d'une reconnaissance particulière au regard de leur périmètre d'intervention et des missions spécifiques qu'ils exercent, conformément aux dispositions prévues aux articles L.213-12 et R.213-49 du code de l'environnement.

- Limite régionale
- Limite départementale
- Frontière nationale
- Réseau routier principal

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
Données sources :
Fonds de plan :
© IGN ADMIN EXPRESS ®
© IGN ROUTE 500 ®
Réf. : 22-099-L (30/03/2023)

ENVIRONNEMENT